

GUATÉMALA

Les défenseurs des droits humains restent en première ligne

Index AI : AMR 34/043/02

Embargo : 19 juillet 2002 (00 h 01 GMT)

Six ans après la signature des accords de paix ayant mis fin au conflit qui sévissait au Guatemala, les défenseurs des droits humains dans ce pays sont toujours assiégés, a déclaré Amnesty International aujourd'hui (vendredi 19 juillet). L'organisation a appelé la communauté internationale à faire pression en faveur de l'application de la partie des accords qui concerne les droits humains.

Cette déclaration intervient avant la deuxième consultation régionale sur les défenseurs des droits humains, qui se tiendra au Guatemala du 23 au 25 juillet. Des représentants d'organisations de défense des droits humains venant de 18 pays d'Amérique centrale et du Sud ainsi que des Caraïbes s'entreprendront notamment des conséquences de la législation antiterroriste adoptée après les attentats du 11 septembre 2001 ou encore des mécanismes interaméricains de protection des défenseurs des droits humains.

« Rien que pour le premier semestre 2002, les organisations guatémaltèques de défense des droits humains font état de 125 cas de menaces, agressions ou intimidations contre les personnes engagées dans la défense des droits humains. Jusqu'à présent, pourtant, aucune affaire de menace ou d'agression n'a été résolue, a déclaré Amnesty International.

« La communauté internationale, et plus particulièrement le Groupe consultatif, ne peut garder le silence face à une situation aussi critique et se doit d'agir pour encourager le respect des droits humains.

« Malgré quelques avancées, dont la nomination au mois de mai cette année d'un procureur chargé d'enquêter sur les atteintes aux droits fondamentaux, les défenseurs guatémaltèques des droits humains vivent dans un climat de peur rappelant les années de conflit », a indiqué Amnesty International en précisant que l'impunité et le non-démantèlement des structures de répression héritées du passé contribuent à créer un terrain propice à de nouvelles violations.

Amnesty International a rappelé que ceux qui demandent la vérité et la justice pour les nombreuses violations ayant eu lieu lors du conflit ainsi que les personnes qui dénoncent la corruption et qui se battent pour les droits

économiques et sociaux sont les plus exposés. Ce climat d'hostilité est renforcé par les déclarations vigoureuses de représentants des pouvoirs publics qui désapprouvent la légitimité du travail en faveur des droits humains.

« Les autorités guatémaltèques doivent immédiatement prendre des mesures concrètes pour enquêter pleinement et indépendamment sur toutes les atteintes aux droits fondamentaux dont sont victimes les défenseurs des droits humains, pour veiller à ce que les auteurs présumés de ces actes soient traduits en justice et enfin pour appliquer les recommandations contenues à ce sujet dans les accords de paix », a conclu Amnesty International.

L'organisation publie aujourd'hui un numéro spécial de son magazine *On the front line* consacré à la situation des défenseurs des droits humains au Guatemala.

Informations générales

Le Groupe consultatif rassemble 18 pays membres, deux pays observateurs et 12 agences financières et gouvernementales qui ont tous participé au financement du processus de paix au Guatemala.

Lors de la réunion de ce groupe qui s'est tenue en février 2002, la Mission de vérification des Nations unies au Guatemala (MINUGUA) a présenté un rapport exposant en détail le manque de volonté du gouvernement guatémaltèque d'aborder certains thèmes fondamentaux évoqués dans les accords de paix, tels que la protection des droits humains et de leurs défenseurs, la réforme de la justice, la démilitarisation et la fin de l'impunité. Il faut fixer dès maintenant des repères précis permettant d'évaluer l'application des accords de paix.

À la fin de la réunion de février 2002, le Groupe consultatif a déclaré qu'il examinerait ses conclusions dans un an. Les pays faisant partie de ce groupe sont l'Allemagne, l'Argentine, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, l'Italie, le Japon, le Mexique, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : www.amnesty.org